



## Procès verbal de la séance du conseil municipal du 7 février 2012

**Présents :** Fabrice CHOLLET, Maire, Annie PASDELOUP, Nadine DELANNE-LETOURNEUR, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD, adjointes, Geneviève MALHERBE, Chantal JOUANIN, Marie-France CHEVALIER, conseillères municipales, Claude GEORGES, Hubert JOBINIOT, Jean-François LOURY, Bernard CAPO, Narcisse SALMON, Thomas CLAVIER, François-Régis THINAT, Didier JOUHANNEAU

**Absents excusés :** Laurence PAJON (pouvoir à Fabrice CHOLLET), François JUNET, Jean-Jacques DUTEIL

Secrétaire de séance : Anne-Marie OSWALD

Secrétaire auxiliaire : Mikaëlle DALLEE

M. le maire ouvre la séance à 19h04 et aucune remarque n'est formulée sur le procès verbal de la séance précédente.

### 1. **Délibération finale pour la demande de subvention au titre des amendes de police 2011**

#### **Délibération n° 2012/02/07-01**

M. le maire explique que cette subvention porte sur la réalisation de trottoirs route de St Palais et au Platé (avec pose de coussins berlinois). Il explique que le montant subventionnable étant plafonné à 50 000 €, la Préfecture demande que le conseil municipal demande précisément une subvention de 50% (25 000 €). M. le maire souligne les avantages des coussins berlinois installés : les riverains sont contents, cette solution est économique et déplaçable. Mlle MALHERBE fait remarquer que les cheminements réalisés sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme avoir réalisé des travaux de sécurisation en 2011 et demande une subvention d'un montant de 25 000 € au titre des produits des amendes de police.

### 2. **Charges forfaitaires de la crèche (Délibération n° 2012/02/07-02)**

Mlle OSWALD rappelle que l'association « Haut comme trois pommes » paie un forfait chauffage car le compteur de gaz est au nom de la mairie. Elle ajoute qu'il est nécessaire de valoriser le loyer qui n'est pas perçu mais qui participe au calcul du coût réel du service. M. le maire rappelle que sur ces dépenses la CAF subventionne à 55%. Mlle OSWALD informe l'assemblée que la convention enfance jeunesse 2<sup>ème</sup> génération a été signée à Fussy en janvier. Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant du forfait chauffage de la crèche à 1299,26 € et revalorise le loyer mensuel à 557,70 € pour 2012.

### 3. **Avenants aux marchés de travaux de la mairie (Délibération n° 2012/02/07-03)**

#### **a) Lot n°1 - VRD – gros œuvre – démolitions (délibération n° 2012/02/07-03a)**

Mme DELANNE-LETOURNEUR explique que dans ce lot, une rampe d'accès était prévue mais que le projet a été amélioré. Certains aménagements paysagés prévus seront réalisés par les employés communaux et que certains matériaux n'avaient pas été précisément définis lors de la consultation. Le projet de terrasse du patio a été révisé à la baisse car trop coûteux et techniquement difficile à réaliser. Au final, ces plus et moins values constituent une plus value totale de 4873,79 € H.T.

Mme DELANNE-LETOURNEUR ajoute qu'il était difficile de définir précisément l'accès à la mairie avant que les travaux ne soient avancés. Suite à une question de M. CAPO, Mlle OSWALD précise qu'il y aura des arceaux pour sécuriser la rampe d'accès en plus d'une haie végétale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer l'avenant suivant :

➤ Titulaire du Lot n° 1 – VRD – Gros œuvre – Démolitions : Art construction

Montant de la plus-value : 4 873,79 € H.T. - Prolongation de délai jusqu'au 29 février 2012.

**b) Lot 5 – Menuiserie aluminium(délibération n° 2012/02/07-03b)**

Mme DELANNE-LETOURNEUR explique qu'une pose de films dépolis prévue au rez de chaussée n'est pas nécessaire d'où une moins value de 1506 €. Elle ajoute que des prolongations de délais sont accordées pour les finitions. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer l'avenant suivant :

➤ Titulaire du Lot n° 5 - Menuiseries aluminium : SAS LASNE

Montant de la moins-value : 1 506,70 € H.T.- Prolongation de délai jusqu'au 29 février 2012.

**c) Lot 6 – Menuiserie intérieure et extérieure bois (délibération n° 2012/02/07-03c)**

Mme DELANNE-LETOURNEUR explique que des travaux non prévus sont à réaliser : changement sur une fenêtre, porte du local ménage, aménagement de placards au lieu de meubles disparates.

Mlle OSWALD explique que pour la grande salle le modèle de portes est à définir. Elle propose la solution des portes coulissantes moins chère mais précise que la couleur reste à définir. Elle ajoute que ce dernier choix pourra entraîner une plus value qui sera présentée le cas échéant au conseil municipal lors d'une prochaine séance. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer l'avenant suivant :

➤ Titulaire du Lot n° 6 - Menuiseries extérieure et intérieure bois : EGM-GM

Montant de la plus-value : 6 325,00 € - Prolongation de délai jusqu'au 29 février 2012.

**d) Lot 7 –Plâtrerie/Isolation/Plafonds suspendus (délibération n° 2012/02/07-03d)**

Mme DELANNE-LETOURNEUR précise que la plus value proposée est due notamment à la réfection de l'escalier de secours qui devra être refait entièrement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer l'avenant suivant :

➤ Titulaire du Lot n° 7 - Plâtrerie/Isolation/Plafonds suspendus : DNC DELESGUES

Montant de la plus-value : 1 415,16 € H.T. - Prolongation de délai jusqu'au 29 février 2012.

**e) Lot 8 – Chauffage / VMC(délibération n° 2012/02/07-03e)**

Mme DELANNE-LETOURNEUR précise qu'il a fallu résoudre un problème de pression de gaz et opérer une modification pour raccorder les permanences à la chaudière centrale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer l'avenant suivant :

➤ Titulaire du Lot n° 8 - Chauffage / VMC : SARL CPE GITTON-THEPIN

Montant de la plus-value : 1 284,48 € H.T. - Prolongation de délai jusqu'au 29 février 2012.

**f) Lot 10 – Electricité courants forts / courants faibles (délibération n° 2012/02/07-03f)**

Mme DELANNE-LETOURNEUR précise que ces dépenses sont engendrées par une nécessaire mise en conformité suite à l'évolution de la réglementation pendant le chantier. De plus, la mairie a commandé l'ajout d'une baie de brassage pour l'informatique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer l'avenant suivant :

➤ Titulaire du Lot n° 10 - Electricité Courants forts/courants faibles : CEBAT2

Montant de la plus-value : 1 343,66 € H.T. - Prolongation de délai jusqu'au 29 février 2012.

**g) Lot 12 –Peinture/revêtements muraux (délibération n° 2012/02/07-03g)**

Mme DELANNE-LETOURNEUR détaille les dépenses imprévues comme la peinture en plus dans les permanences et la cage d'escalier de secours. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer l'avenant suivant :

➤ Titulaire du Lot n° 12 - Peinture/revêtements muraux - DNC DELESGUES

Montant de la plus-value proposée : 2 415,68 € H.T. - Prolongation de délai jusqu'au 29 février 2012.

**h) Lot 13 – Revêtements sols souples (délibération n° 2012/02/07-03h)**

Mme DELANNE-LETOURNEUR explique qu'il a été demandé par l'APAVE pour des raisons de sécurité d'ajouter des nez de marches ainsi qu'un changement de couleur en début et fin d'escaliers.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer l'avenant suivant :

➤ Titulaire du Lot n° 13 - Revêtements sols souples - DNC DELESGUES

Montant de la plus-value proposée : 478,96 € H.T. - Prolongation de délai jusqu'au 29 février 2012.

**i) Lot 15 – Alarme (délibération n° 2012/02/07-03i)**

Mme DELANNE-LETOURNEUR explique que la mairie a demandé plus de points de commande de l'alarme en fonction des entrées effectives dans le bâtiment. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer l'avenant suivant :

➤ Titulaire du Lot 15 – Alarme anti-intrusion : Automatic Alarme Centre Ouest

Montant de la plus-value : 1539,00 € H.T. - Prolongation de délai jusqu'au 29 février 2012.

Suite à une question de M. JOUHANNEAU, Mlle OSWALD dit que cette série d'avenants représente environ 2,5 % du montant du marché et Mme DALLEE rappelle que les plus values relatives aux fondations s'élevaient à environ 5%. Mme DELANNE-LETOURNEUR rappelle qu'au départ l'opération était estimée à 750 000 € de travaux soit 920 000 € avec les frais : architecte, informatique, les réseaux ... M. le maire rappelle que suite aux problèmes d'étanchéité, l'entreprise concernée a mis une plaque plus importante pour un meilleur recouvrement (changement des bacs aciers).

Mme DELANNE-LETOURNEUR a confirmé que les laines de verre abîmées par la fuite ont été changées. M. le maire précise que les cloisons n'ont pas été endommagées contrairement au matériel.

M. le maire informe l'assemblée que l'inauguration sera organisée le 10 mars à 16h.

**4. Tarifs du camping (Délibération n° 2012/02/07-04)**

Après avoir précisé que les recettes du camping s'élèvent à peine 5 000 €, Mme PASDELOUP donne les tarifs proposés par la Commission Tou

- Emplacement : 2,00 €,
- Adulte : 1,50 €,
- Enfant : 1,00 €
- Garage mort : 2,50 €
- Branchement : 2,00 €
- Garage mort (+ 6 semaines) : 2,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs de camping proposés.

**5. Ouverture de crédits d'investissement sur le budget 2012  
(Délibération n° 2012/02/07-05)**

Mme DELANNE-LETOURNEUR rappelle qu'avant le vote du budget primitif, la commune ne peut pas dépenser de crédits en investissement en dehors des restes à réaliser et présente un besoin immédiat d'investissement :

✓ Acquisition d'un barnum neuf de 8 m x 12 m car les barnums communaux sont usagés. Mme DESABRES précise qu'elle a trouvé un produit vendu avec 50% de remise mais qui répond aux normes de sécurité danoises différentes des normes françaises. Mme DESABRES présente les obligations de la commune sur les barnums et précise que pour les tentes d'une surface inférieure à 50 m<sup>2</sup> mais assemblées, il faut faire passer un organisme de contrôle. M. le maire propose d'attendre pour commander mais Mme DESABRES demande que la ligne de crédit soit inscrite quand même pour être disponible si elle trouve un matériel intéressant.

Mme DESABRES ajoute s'inquiéter que les manifestations communales ne respectent pas toutes les normes et demande que la commune définisse une ligne de conduite sur cette question. Mme DALLEE rappelle que la commune s'est engagée dans une démarche de contrôle de tous les bâtiments et d'un maximum d'équipements comme les aires de jeux.

M. CLAVIER dit que s'il faut suivre toutes les normes et faire passer les contrôles, il ne sera plus possible de faire des animations à l'étang par exemple.

✓ Mme DELANNE-LETOURNEUR ajoute qu'il devient urgent d'installer une télégestion du chauffage de la salle des fêtes car le système actuel oblige à venir en mairie où les problèmes de modem sont fréquents. Suite à une question de M. CLAVIER, M. le maire dit

qu'il faudra une ligne de téléphone spéciale pour cette utilisation à la salle des fêtes. Mme DALLEE ajoute qu'il en faudra une en moins en mairie et que cette installation évitera de changer le poste informatique dédié à la programmation. M. le maire dit que la chaudière est déjà équipée d'un bouton de marche forcée qui ne permet de gagner que 2 à 3 ° C. Il propose de modifier cette commande pour une meilleure efficacité.

✓ Mlle OSWALD montre le plan d'aménagement des espaces verts de la mairie suite au travail de MM. LASNIER et MARCHE. Mme DESABRES précise que ces agents ont fait un travail formidable mais c'est celui de M. LASNIER qui a été retenu.

Mme PASDELOUP demande s'il s'agit bien du rôle de la commune d'avoir plusieurs barnums ou si c'est celui des associations. Mme DESABRES répond qu'il est nécessaire de renouveler le matériel que la commune possède déjà et qu'elle pense que la commune a aussi pour rôle d'aider les associations. Le conseil municipal, (15 voix pour, 1 abstention), ouvre au budget 2012, les crédits d'investissement suivants : 6 700 € au chapitre 21 et 3600 € au chapitre 20.

M. CAPO fait remarquer que les associations ne prêteront peut-être pas leurs barnums aux communes.

M. JOUHANNEAU ajoute que les associations ne peuvent pas avoir la logistique nécessaire à la possession de barnums (transport, stockage...) Mme DESABRES dit que tout le monde doit participer à l'acquisition de matériel et qu'il faudrait arrêter de prêter du matériel aux autres communes qui ne font jamais d'investissement.

#### **6. Annulation de la modification de Régine CHOBERT (Délibération n° 2012/02/07-06)**

Mme PASDELOUP explique que Mme CHOBERT qui avait accepté de réaliser 1h30 en plus par semaine, a fait part de difficultés pour réaliser l'entretien de la place de la mairie. Or, Mme CHOBERT pourrait assurer l'entretien de la mairie sur le temps affecté aux tâches extérieures qui seraient alors confiées au service technique. M. le maire dit qu'il serait mieux qu'une équipe se charge de l'entretien des rues pour plus de rapidité et de souplesse dans l'organisation du planning.

Le conseil municipal, à l'unanimité, annule la délibération n° 2011-12-12-4 augmentant le temps de travail de Mme CHOBERT.

#### **7. Habilitation électrique (Délibération n° 2012/02/07-07)**

Mme PASDELOUP explique que 2 adjoints techniques doivent renouveler leurs habilitations électriques pour réaliser les tâches basiques d'électricité dans les bâtiments communaux, en toute sécurité. Le CNFPT organise une formation d'une journée au prix de 80 € par personne. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement de 80,00 € par formation pour le renouvellement des habilitations électriques de MM. PERREUX et PELE.

#### **8. Formation BAFD (Délibération n° 2012/02/07-08)**

Mme PASDELOUP explique que M. POURCINE doit poursuivre son 2<sup>ème</sup> stage théorique pour obtenir son BAFD. Il lui restera à effectuer alors un stage pratique qu'il pourra réaliser à l'accueil périscolaire quand il en aura pris la direction. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à inscrire M. POURCINE à la formation BAFD (perfectionnement) organisée par les FRANCAS Centre à Vierzou du 27 février au 3 mars 2012, pour un montant de 418€ (et 14,60 € d'adhésion).

#### **9. SDE 18 (Délibération n° 2012/02/07-09)**

M. le maire rappelle que l'entretien de l'éclairage public réalisé par le SDE 18 est plus cher de 25 % mais ouvre droit à des subventions de 50% à ses adhérents. Suite à une question de M. CLAVIER, M. le maire rappelle que la CCTV gère l'éclairage public de ses zones d'aménagement et qu'elle adhère au SDE 18. Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la modification des statuts du SDE 18 et autorise l'adhésion de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt au SDE 18.

#### 10. **Elu relais mission locale (Délibération n° 2012/02/07-10)**

Mlle MALHERBE fait remarquer qu'il ne s'agit pas du même public que celui visé par le travail de la Commission de Lutte contre les Addictions même si la CCTV recommande que les mêmes élus soient délégués pour les 2 commissions. Mme PASDELOUP est désignée Elue relais auprès de la Mission locale (suppléante : Mme JOUANIN).

#### 11. **Commission intercommunale des impôts directs**

M. CHOLLET, Mlle MALHERBE et Mme PASDELOUP sont candidats pour être membres de cette commission.

#### **Questions diverses**

- Remerciements du Secours Populaire pour le prêt de matériel pour sa manifestation sur le marché.
- Exposition à la bibliothèque sur le cinéma des années 50 jusqu'au 31 mars 2012.
- Le conseil juge que l'inauguration n'est pas un obstacle à l'installation du drapeau tibétain qui sera apposé le 9 mars. Mlle MALHERBE suggère qu'un texte explicatif accompagne le drapeau. M. CAPO dit que ce drapeau symbolise la cause des opprimés du monde entier.
- Portes ouvertes de la mairie pour le public le 17 mars entre 10h-12h et 14h-17h. Mlle MALHERBE dit qu'il serait bien que le public soit convié à l'inauguration. Mme DELANNE-LETOURNEUR répond que cela obligerait à financer un pot pour toute la population. M. CAPO demande ce qui est prévu pour l'inauguration et suggère de mettre un peu de musique.
- 2 mars - 20h30. Conférence organisée par la Commission animation culture sur « La Route de la Soie » M. le maire présente ses excuses pour son absence.
- Mlle OSWALD annonce que les subventions demandées pour l'acquisition du 9 route de st Palais et la réfection de sa toiture ont été acceptées par le Pays de Bourges soit environ 48 000 €.
- L'Echo du Verger n° 31 est en cours.
- M. LOURY explique que le jour d'ouverture du syndicat de transport est désormais le samedi.
- M. CLAVIER annonce que les inscriptions à « Brins de Culture » sont presque closes (restent quelques places à l'atelier photos). L'atelier du CARROI comprendra 13 personnes
- Le CARROI organise à VASSELAY le 22 février : une représentation de « Avenir radieux » – spectacle documentaire sur l'actualité par N. LAMBERT.
- 18 février de 10h à 13h à la salle polyvalente : présentation des métiers des 3 Armées par le CIRFA.
- 12 mai 20h30 à la salle des fêtes : Opérette d'Offenbach. Le Cyclisme En Terres Vives encaissera la billetterie. La commune participera à hauteur de 500 € sur les 2 000 € facturés. M. CLAVIER demande qui prendra en charge les frais techniques. Mme DESABRES précise que la commune prendra en charge le déficit de la manifestation, le cas échéant.
- Mme DELANNE-LETOURNEUR propose de faire inscrire la devise républicaine sur un plexiglas qui sera disposé à côté de l'entrée de la mairie. Elle ajoute que la commune revoit la signalétique de la mairie. Suite à une remarque de Mlle MALHERBE, M. le maire répond que M. LABORDE sera de nouveau sollicité pour la réparation des éclairages en sortie de la bibliothèque.

- Mme PASDELOUP demande aux conseillers de prévoir des disponibilités pour tenir les bureaux de vote.
- M. le maire précise que le comité national de la gendarmerie est venu voir le terrain devant accueillir la future gendarmerie. Il rappelle que la CCTV financera la construction de la gendarmerie et que l'Etat paiera un loyer.
- Mme DESABRES rappelle que 2013 est une année de Comice. Une réunion est organisée le 16 avril pour définir la liste des intervenants des différentes communes.
- La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le jeudi 29 mars (budget).
- M. CLAVIER fait remarquer qu'il faudra faire attention à l'état des drapeaux, le jour de l'inauguration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.